

Aarau, le 10 février 2010 /Dr. Claudius Gemperle

Irradiation et Traitement aux Sulfites de Baies de Goji et de Produits contenant des Baies de Goji

Lots examinés : 11

Lots non conformes : 7 (64%)

Raisons : Irradiation (3), acides sulfureux (5), étiquetage (2)

En novembre 2009 un rapport de l'UE concernant l'irradiation de la nourriture en 2007 a été publié (http://ec.europa.eu/food/food/biosafety/irradiation/index_en.htm). On y apprenait qu'en Irlande 11 lots de baies de Goji étaient irradiés. Cela nous a incité à examiner des produits contenant des fruits du Goji.

Les baies de Goji, sont les fruits du lyciet commun (*Lycium barbarum*) et viennent principalement du Tibet et de grandes parties de la Chine. En occident, les propriétés du Goji sont actuellement portées aux nues : « riche en vitamines », « prolongent la vie », ou « dynamisent et Madonna en consomme aussi ».

La commercialisation de baies de Goji séchées irradiées requiert une autorisation en Suisse. Jusqu'à aujourd'hui aucune autorisation n'a été accordée par l'Office Fédéral de la Santé Publique. L'irradiation par rayons ionisants de produits autorisés doit être déclarée.

En tout nous avons examiné 8 x des baies de Goji séchées, 1 x du jus de baies de Goji, 1 x des capsules de Goji et 1 x du thé aux fruits avec baies de Goji, provenant de 3 apothèques, 1 droguerie, 2 magasins de produits de santé, un magasin chinois et 1 distributeur en grande surface. Les échantillons ont été analysés selon la méthode PSL (Luminescence Photo Stimulée) ou TL (Thermoluminescence) concernant une irradiation avec rayons ionisants.

2 lots de baies de Goji ont sans doute été irradiés. Leur commercialisation a été interdite. Les résultats montrent que ces produits ont été irradiés avec des doses < 1 kGy. Ces doses sont utilisées pour la désinfection. D'après les connaissances actuelles de petites doses ne provoquent pas de modifications majeures de la matière (par exemple du contenu de vitamines), et encore moins de risque pour la santé. Le matériel publicitaire d'un fournisseur prétendait « sans additifs, donc absolument naturel ». Même si l'irradiation était permise, les consommateurs auraient probablement pu se sentir trompés.

L'examen des capsules de Goji a démontré qu'un additif avait été irradié ou que des éléments irradiés avaient été utilisés pour la production. Il est fort probable qu'il s'agissait de baies de Goji irradiées. Mais il n'est pas tout à fait exclu que le signal d'irradiation viennent de la gomme arabique. La gomme arabique est partiellement irradiée dans l'UE. Nous avons transmis ce cas au Laboratoire de contrôle des aliments dans le canton où réside le producteur.

Les baies de Goji sont souvent à tort louées pour leur contenu extraordinairement haut en vitamine C. Les capsules de Goji sont un complément alimentaire pour l'apport en vitamine C. Selon la liste des ingrédients il y a aussi dans les capsules de la vitamine C pure légale. On peut calculer que cet additif fait plus de 99% du contenu en vitamine C. Juridiquement on ne peut rien faire. Le produit est un complément nutritif avec vitamine C et 4% de baies de Goji. Mais la vigilance des consommateurs est requise.

Il n'y avait de déclaration de présence de sulfites sur aucun des 8 lots de baies de Goji. Dans un des échantillons, le taux mesuré était 7 x plus haut que la limite tolérée par le décret sur les additifs, dans un autre il correspondait au taux maximal. Dans 3 lots (dont 1 se déclarant BIO), le contenu était largement sous la limite supérieure autorisée, mais clairement au dessus des 10 mg/kg qui nécessitent une déclaration selon art. 8 OEDA (concernant des additifs qui provoquent des allergies ou d'autres effets secondaires indésirables. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c817_022_21.html).

Un autre produit a été condamné pour allégations de santé abusives.